Image not found or type unknown

Vice cache joint de culasse

Par **Danytheboss**, le **02/04/2014** à **21:03**

J'ai vendu une golf iv 130 sport plus 221000 km de 2002
Après 1 mois et demi et 7000 km de fait l'acheteur me dit que la voiture fait un joint de culasse et demande une expertise fait ce jour
Je me fais donc assisté par un expert(assistance juridique) et sans ma présence car dans l'impossibilité de m'y rendre (travail)
Celui ci me dis (par téléphone)que l'acheteur demande l'annulation de la vente et en plus le rembourssement de certains frais et me propose donc de payer une partie du joint de culasse sachant que la partie adverse peut refuser et demander le tribunal de proximité
Que dois je faire?
Peut il prouver un vice caché?
Dois je payer?

Merci d'avance pour vos réponse !!!

Par **janus2fr**, le **03/04/2014** à **08:28**

Bonjour,
Pour qu'il y ait vice caché, il faut que l'expertise démontre que le problème existait au moment de la vente et que l'acheteur n'avait aucune possibilité de s'en apercevoir.
Quel est le résultat de l'expertise ?

Par **Danytheboss**, le **03/04/2014** à **12:33**

Bonjour
Je n'ai aucun résultat pour le moment ,mon expert m'a appelé hier pour me dire que la partie adverse voulait l'annulation de la vente et qu'il me conseillait de leur proposer de prendre une partie des réparations voir la totalité et qu'il reconnaissait un vice caché .il doit me rappeler pour m'informer du devis pour les réparations et la je lui dirais que je veux voir le rapport d'expertise pour m'assurer qu'il y a vraiment un vice caché de prouvé.
Quand pensez vous?
En tout cas merci beaucoup pour vos conseil !

Par **janus2fr**, le **03/04/2014** à **13:16**

Si l'expertise ne démontre pas le vice caché, vous n'avez aucune obligation de participer aux réparations, ce ne pourrait être qu'un accord amiable...

Par **Danytheboss**, le **04/04/2014** à **17:28**

Bonjour
C'est pour cela que je vais appeler mon expert pour lui dire que je ne paye rien tant que je n'ai pas le rapport écrit disant qu'il y a un vice caché
je vous tiendrais au courant.
Merci encore!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés